

Balade tranquille à l'ombre sur le premier tiers du parcours. Aucune difficulté. Route goudronnée sur 20% du parcours et voies larges le reste du temps.



Randonnée n°353828

Durée :	2h05	Difficulté :	Facile
Distance :	6.59km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	72m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	72m	Régions :	Massif central, Montagne noire
Point haut :	815m	Commune :	Les Martys (11390)
Point bas :	754m		

Description

Accès : En montant la D118 vers Mazamet, vous allez arriver au village "Les Martys". Après un ou deux virages, vous allez voir sur votre droite une grande épicerie/café "La Piale". Vous continuez quelques dizaines de mètres et prenez à droite une rue qui monte dans le village vers la mairie. Vous continuez cette rue principale, un peu plus loin la route tourne à droite et vous passez devant les écoles et la mairie. Continuez la route à gauche puis à droite et allez vous garer le long du côté gauche de l'église où il y a toujours de la place.

(D/A) Vous remontez la rue que vous venez de descendre jusqu'aux maisons. Là, vous tournez à droite sur un petit bout de route qui tourne autour des quelques maisons.

(1) Une petite place herbeuse avec, en face de vous, quatre ouvertures de voies. Celle complètement à gauche entre dans une cour. Vous prenez la deuxième qui est un sentier assez large et bien abrité. Vous descendez ce sentier jusqu'à une route goudronnée que vous prenez à gauche puis à droite. Vous arrivez sur la D118, vous la traversez et continuez la route sur 200m environ. Sur votre droite vous allez trouver un petit panneau "Parcours sportif".

(2) Vous prenez cette voie large jusqu'à la maison et vous continuez à droite à l'embranchement. Vous allez suivre ce chemin en restant sur votre gauche à tous les croisements. Vous verrez quelques uns des agrès du parcours sportif.

(3) Vous êtes à un grand carrefour et vous tournez dans la première voie à gauche. Au premier croisement, vous virez à droite. Vous continuez jusqu'à une route goudronnée, la D101 que vous prenez à gauche.

(4) Vous suivez cette route jusqu'au village. Vous voyez, sur votre droite, le terrain de sport. Vous continuez et allez longer les premières maisons à droite.

(5) Vous tournez à droite, pour faire une boucle, de suite après les premières maisons (en face un lavoir). Une voie large, carrossable, longe le terrain de sport. Devant un enclos d'antennes, vous tournez à gauche et vous continuez jusqu'à une petite route goudronnée que vous prenez à gauche. Ce tronçon descend fortement jusqu'à un pont sur un petit ruisseau. Vous remontez après le pont et continuez en tournant encore à gauche. Vous arrivez au lavoir**(5)** et vous prenez la route de droite. Vous la continuez sur 300m environ.

(6) Vous prenez à droite un petit chemin, Impasse du Fenadou, qui serpente jusqu'à une route goudronnée. Vous la prenez à droite et vous arrivez sur la D118, juste en face "La Piale". Vous traversez et remontez une voie en terre qui longe "La Piale" par le côté

Points de passages

- D/A Entre église et monument aux morts**
N 43.416499° / E 2.307068° - alt. 782m - km 0
- 1 Le 2e chemin de gauche à droite**
N 43.416° / E 2.303077° - alt. 787m - km 0.43
- 2 "Parcours sportif" à droite**
N 43.41413° / E 2.297605° - alt. 775m - km 1.01
- 3 Tout à gauche**
N 43.419195° / E 2.292455° - alt. 806m - km 2.02
- 4 Jonction D101**
N 43.416574° / E 2.286092° - alt. 795m - km 2.77
- 5 De suite après les 1ères maisons**
N 43.410822° / E 2.29401° - alt. 769m - km 3.71
- 6 Petit chemin à droite**
N 43.411997° / E 2.294538° - alt. 775m - km 4.87
- 7 Épingle à cheveux à gauche**
N 43.409911° / E 2.302679° - alt. 801m - km 5.65
- D/A Entre église et monument aux morts.**
N 43.416411° / E 2.307024° - alt. 782m - km 6.59

droit. Vous remontez jusqu'à un petit bois.

(7) À un embranchement, vous tournez à gauche et suivez ce chemin jusqu'à une route goudronnée que vous prenez à droite. Vous laissez la première route à droite et continuez jusqu'aux maisons. Vous tournez à droite et allez passer devant la mairie et les écoles et au virage suivant vous verrez l'église, à droite, où sont garées les voitures(D/A).

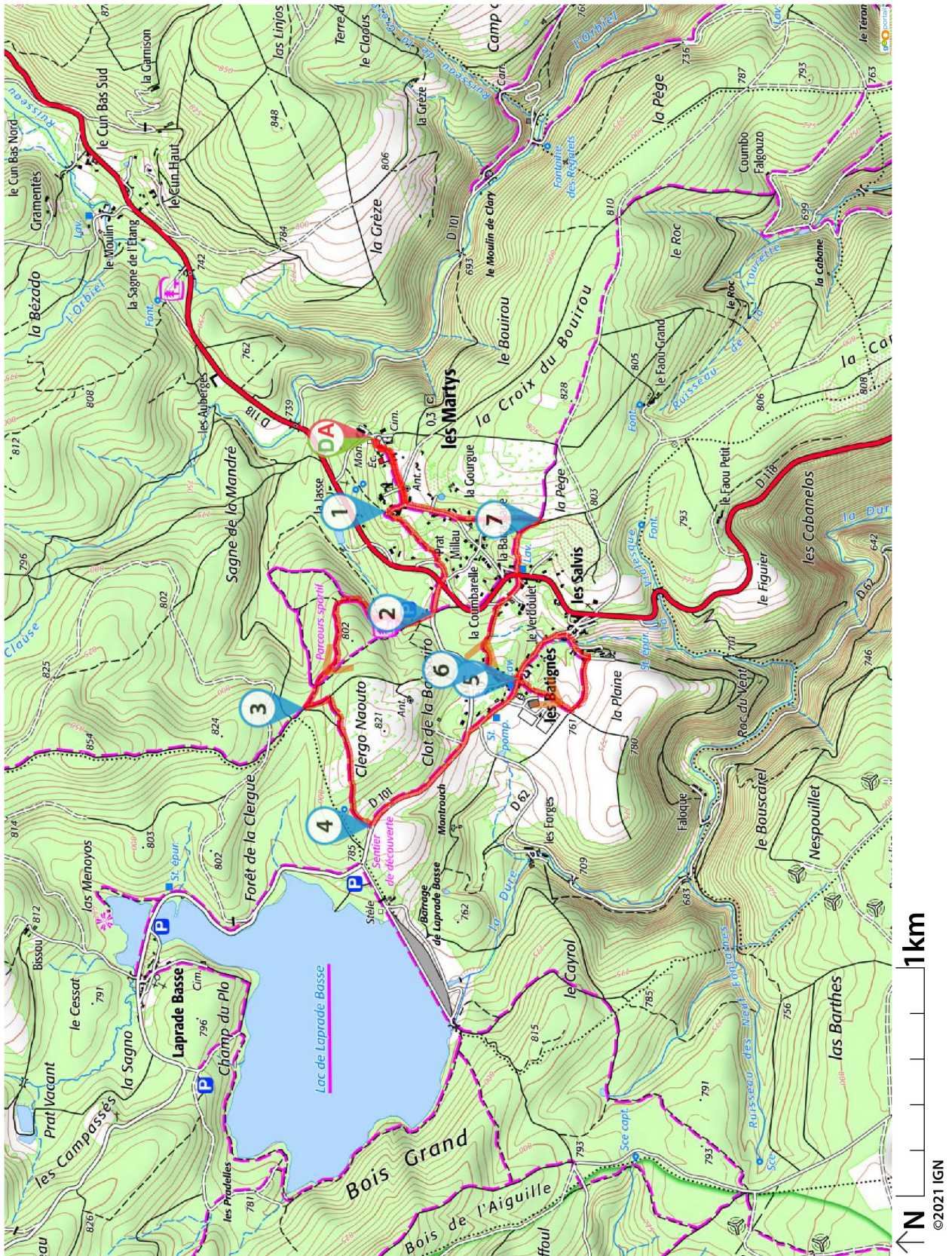
Informations pratiques

A proximité

Le parcours sportif est bien entretenu et si vous ne le suivez pas tout du long pendant cette balade il peut être sympathique de revenir pour tester vos capacités...

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-martys/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

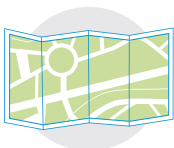
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.